



Comment éviter d'être à la rue.

Par **romain01**, le **24/10/2015** à **09:57**

BonjourrrrrJe me permets de poster mon petit problème, en espérant une réponse.rnJe suis locataire d'un appartement depuis plus de 2 ans j'ai toujours payé mon loyer en temps et heure et je suis jeune papa depuis 1 semaine. J'ai donc décidé de déménager tout se passais parfaitement seulement mon nouveau propriétaire à décalé la remise des clés, décalent également mon déménagement.rnJe demande donc un délais de quelques jours à mon propriétaire (1 semaine), mais celui-ci refuse.rnrnJ'aimerais donc savoir si j'ai un recours possible pour éviter de me retrouver à la rue.rnrnEn espérant que vous comprenez ma situation.rnrnD'avance merci.rnRomain

Par **cocotte1003**, le **24/10/2015** à **11:27**

Bonjour, vous pouvez rester jusqu'à la fin de votre préavis dans votre logement actuel. Après le bailleur a peut être renoué l'appartement et les nouveaux locataires doivent impérativement rentrés sinon le propriétaire se met en tord. Si vous avez signé votre nouveau bail pour une date précise, le bailleur doit mettre le logement à votre disposition pour cette date sans quoi il doit vous trouvera un autre logement en attend. Si il n'y a pas de date d'effet sur votre bail, c'est à vous de trouvera une solution donc quelqu'un pour vous héberger en attendant, cordialement